

indiscutables sous le rapport du recrutement et l'absence de griefs. Ceci est dû, en grande partie, au bon travail de l'Exécutif et aux changements opérés dernièrement. Il insiste, en terminant, pour que les officiers fassent leur part de travail. La bonne administration des conseils locaux dépend de la vigilance de leurs officiers. Les membres ne doivent pas s'attendre à recevoir des bénéfices en maladie, par exemple, s'ils ne paient pas leurs contributions mensuelles ponctuellement, c'est-à-dire le premier jour de chaque mois. L'inspecteur explique longuement les devoirs et les responsabilités de chacun des membres et des officiers, et dit que l'on ne peut citer un seul cas où la Société n'ait pas payé sous un court délai les réclamations de décès et de bénéfices en maladie, quand les règlements avaient été suivis par les membres.

Le Rév. M. Trainor se félicite d'appartenir à une Société qui a déjà fait tant de bien au milieu de la population de Cache Bay. Il a fait entrer plusieurs membres dans l'Union St-Joseph du Canada, et il ne voit pas pourquoi les Canadiens-français ne se feraient pas un devoir d'appartenir à une Société qui, sous tous les rapports, mérite l'encouragement et l'approbation de tous. Il remercie M. Boudreault du discours qu'il vient de prononcer; il aura pour effet de réunir tous les hommes de bonne volonté. En ce qui concerne la langue française, il n'entrevoit aucun danger pour elle, car l'usage du français est garanti par la loi de la province d'Ontario. Il termine en se disant heureux du succès de cette installation.

L'inspecteur général Boudreault remercie M. le curé de ses bonnes paroles et de ses souhaits généreux envers la Société.

M. Eugène Sauvé, instituteur, adresse ensuite la parole. Il se déclare, au début de ses remarques, très favorable à l'Union St-Joseph du Canada. Elle est, sans contredit, la première société de secours mutuels dans Ontario, et la plus nombreuse. A ces titres, elle a droit à la confiance des Canadiens-français, qui devraient être fiers de s'enrôler sous la bannière de l'Union St-Joseph du Canada. Il prédit 100 membres au conseil de Cache Bay dans une période très rapprochée.

Un vote de remerciements adopté avec beaucoup d'enthousiasme termine cette réunion, que les Canadiens de Cache Bay n'oublieront pas de sitôt.

REMERCIEMENTS.

Westboro, Ont., 8 sept. — Je remercie bien cordialement l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation pour bénéfices en maladie.

JOS. E. RICHARD.

Ste-Anne des Monts, 30 août. — J'ai reçu mes bénéfices en maladie tels qu'ils m'étaient dus, soit \$62.08, et vous en remercie beaucoup.

JOSEPH CHENEL.

Sts-Anges, Beauce, 17 sept. — Veuillez accepter mes remerciements pour la jolie somme que j'ai reçue comme bénéfices en maladie, soit \$67.85. Cela m'a été d'un grand secours durant le temps où je n'ai pu vaquer à mes occupations. Encore une fois, merci beaucoup.

ALPHONSE CLOUTIER.

Mishawaka, 24 août. — J'ai l'honneur d'accuser réception du chèque émis par l'Union St-Joseph du Canada en ma faveur, comme bénéficiaire de mon mari, Hormidas Philion, membre défunt de la dite Société. Je vous prie de vouloir bien accepter mes plus sincères remerciements pour votre promptitude à m'avoir fait parvenir le dit chèque.

DÉLIMA PHILION.

Astorville, 22 juillet. — Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée au règlement de ma réclamation de bénéfices en maladie, au montant de \$48.55. Veuillez être assez bon de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager le public à appartenir à notre belle société canadienne-française et catholique.

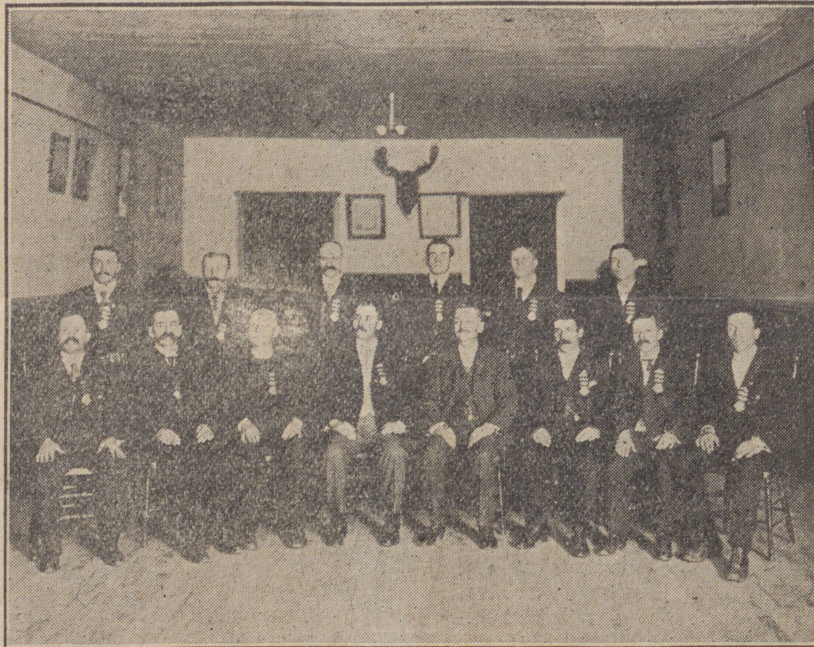
EXELPHAT LANOUEITE.

L'Orignal, 16 sept. — J'ai reçu le chèque de mille dollars qui m'était dû par suite de la mort de mon fils Henri, et vous en remercie beaucoup. Je profite de cette occasion pour vous remercier également des bénéfices en maladie que mon fils et moi avons reçus cette année de la Société. Je constate avec plaisir que l'Union St-Joseph du Canada a, pour la diriger, des hommes qui font les choses vite et bien. Je vous prie de publier cette lettre dans le "Prévoyant" si vous le jugez à propos, afin que tous ceux qui la liront voient les grands avantages qu'ils retireraient à s'affilier à une société de bienfaisance, surtout à l'Union St-Joseph du Canada. Pour ma part, j'aurai toujours un bon mot en faveur de cette société. Encore une fois, merci.

PIERRE CHARLEBOIS.

Hull, 9 sept. — Permettez-moi de vous offrir mes plus sincères remerciements pour les \$67.82 que le conseil local de Hull n° 2 m'a payé pour bénéfices en maladie. Je désire aussi témoigner ma reconnaissance à ce conseil pour la promptitude qu'il a apportée au paiement de mes réclamations. Je ne saurais trop encourager tous ceux qui n'appartiennent pas à cette Société d'en devenir membres, sachant qu'elle est exclusivement catholique et canadienne-française.

PIERRE AUGER.



OFFICIERS DU CONSEIL DE FORT-WILLIAM NO 150

Hull, 25 août. — Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour le règlement de ma réclamation de bénéfices en maladie, fait si promptement par le conseil n° 2 de l'Union St-Joseph du Canada à mon entière satisfaction. Je vous prie de reproduire cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant".

SIMÉON LAMARCHE.

Rivière Beaudette, 5 sept. — Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée au règlement de ma réclamation de bénéfices en maladie, au montant de \$75.00, et je vous prie de publier cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager le public à appartenir à notre belle société canadienne-française et catholique.

WILFRID LEFEBVRE.

Ste-Angèle de Rimouski, 15 sept. — M. Louis Plante me charge d'accuser réception du chèque de \$75.00, reçu de l'Union St-Joseph du Canada en paiement de sa réclamation relative au décès de son épouse, M. Lse Plante, et de remercier l'Union St-Joseph avec beaucoup de reconnaissance.

LOUIS PLANTE,
par AUG. GIRARD

Montebello, 12 sept. — Veuillez donc faire paraître dans le "Prévoyant" mes remerciements les plus sincères pour la somme de \$100.00 reçue par suite du décès de mon épouse, Emma St-Denis. Je ne veux pas laisser cette bonne action inaperçue, afin que tous les membres connaissent les services rendus par notre société. Donc, encore une fois, merci pour cette somme envoyée si promptement.

NAPOLÉON SÉGUIN.

St-Alexis des Monts, 27 sept. — Je me fais un devoir de vous dire que je suis très satisfaite de la promptitude que vous avez apportée dans le règlement des polices Nos 34339-13119 de feu mon mari, J. V. M. Milot. Jamais on ne peut avoir moins de trouble pour une réclamation. Il serait inutile de vous faire plus d'éloges sur la bonne administration de votre société.

Veuillez accepter mes félicitations ainsi que mes remerciements les plus sincères.

DAME J. V. MILOT.

Belle-Rivière, 21 sept. — Je désire remercier l'Union St-Joseph du Canada du plus profond de mon cœur, pour sa promptitude à régler ma réclamation. Mon mari est mort le 31 juillet, et j'ai reçu à bref délai, ensuite, un chèque de \$125, acompté sur la somme de \$1,500 qui me revient.

ANNIE LADOUCEUR.

Ottawa, 29 sept. — Veuillez croire à ma reconnaissance pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation de bénéfices mortuaires dus en vertu de la police détenue par mon regretté père, M. André Gravelle, décédé le 23 courant. J'accuse par la présente réception du chèque de \$1,000.00 en règlement, qui m'a été remis ce jour.

Merci aussi de votre bonne lettre m'exprimant les sympathies des directeurs de la Société.

LASSALLE GRAVELLE.

Lévis, 15 sept. — Je vous accuse réception de la somme de \$100, reçue en paiement de bénéfices pour le décès de mon épouse, Joséphine Hardy, de Chatillon. Veuillez agréer l'expression de ma reconnaissance la plus sincère pour le paiement de ces bénéfices, en particulier pour la promptitude que vous avez apportée en cette circonstance. Je me propose de recommander notre belle société à tous mes amis et vous offre de nouveau mes meilleurs remerciements.

GAUDIAS PRÉVOST.

CONDOLEANCES.

A une assemblée régulière des membres du conseil local de St-Casimir n° 73 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue sous la présidence de M. Edouard Garneau, président "pro tempore", M. J. E. Douville, receveur, exprime le regret qu'il éprouve de la perte prématurée d'un de leurs distingués confrères, M. Ls. Uranie Baribeault, et il croit être l'interprète de tous les membres présents en faisant la proposition suivante :

Proposé par J. E. Douville, secondé par Wilfrid Tessier : Que les membres du conseil de St-Casimir n° 73 ont appris avec chagrin la mort soudaine de M. Ls. Uranie Baribeault, un des plus vieux membres du dit Conseil, et qu'ils désirent exprimer à la famille désolée l'expression de leurs profondes sympathies. Adopté.

Proposé par Hubert Dusseault, secondé par Edouard Garneau, que copie de la présente résolution soit adressée au "Prévoyant" pour y être publiée. Adopté.

HENRY HARDY, secrétaire.

Le conseil local de St-Gilles n° 196 a appris avec regret le deuil qui frappe son digne chapelain, M. l'abbé Ed. Paquet, par la mort de sa tante, Mme Samuel Paquet, et de son cousin, M. Lorenzo Paquet, décédés tous deux, le 3 septembre dernier, à Québec.

Proposé par Ovide Demers, secondé par Nazaire Demers : Qu'un vote de condoléances soit présenté à M. l'abbé Paquet par les officiers présents, au nom du conseil, et que copie de la présente résolution soit envoyée au "Prévoyant" pour publication. Adopté unanimement.

A. G. MONTMINY, sec.

A l'assemblée régulière du conseil de Shawinigan Falls n° 23 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 7 août, il a été proposé par M. William Désilets, secondé par M. Albondius Goulet : Que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de Mme Jules Dumaine, mère bien-aimée de leur président, et qu'ils désirent exprimer à ce dernier, ainsi qu'à sa famille, leur plus profonde sympathie pour la perte qu'ils viennent de subir ; que copie de la présente résolution leur soit envoyée, ainsi qu'au "Prévoyant" et à "L'Industriel" pour publication.

JOS. GUAY, secrétaire.

Les membres du conseil de Coteau Station n° 42 ont appris avec regret la mort de l'épouse de leur confrère Raoul Geo. Décarie, et le prient d'accepter leurs plus profondes sympathies dans le malheur qui vient de le frapper.

N. DESFORGES, sec.